



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-04-67 modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Modification du plan de zonage- agrandissement de la zone H-305**

Le plan de zonage no 1/1 auquel réfère l'article 3.1 du Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny est modifié par l'agrandissement de la zone H-305 à même une partie de la zone P-315, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 6 mars 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 AVRIL 2006